

Observation apposée le jeudi 14 mars 2019 par Monsieur Jean-Marie ROMMELAERE, maire de Steene.

*« Une réservation foncière contiguë au terrain où est implantée l'actuelle station d'épuration est envisagée et a été demandée dans le cadre du PLU Intercommunal en cours d'instruction. Cette réservation foncière ayant comme finalité de permettre une extension ou un « doublage » des structures de traitement des eaux usées actuellement existantes. »*